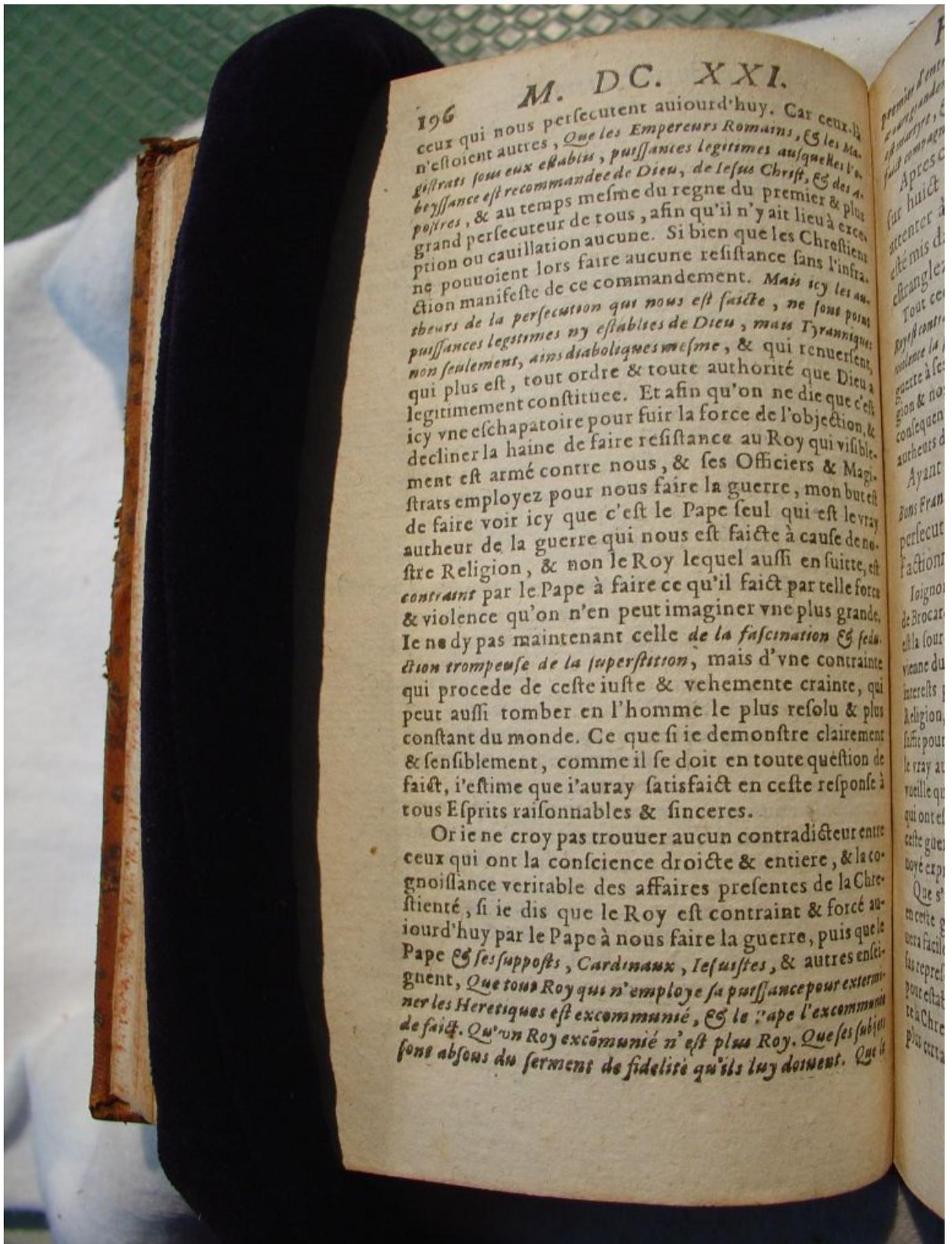


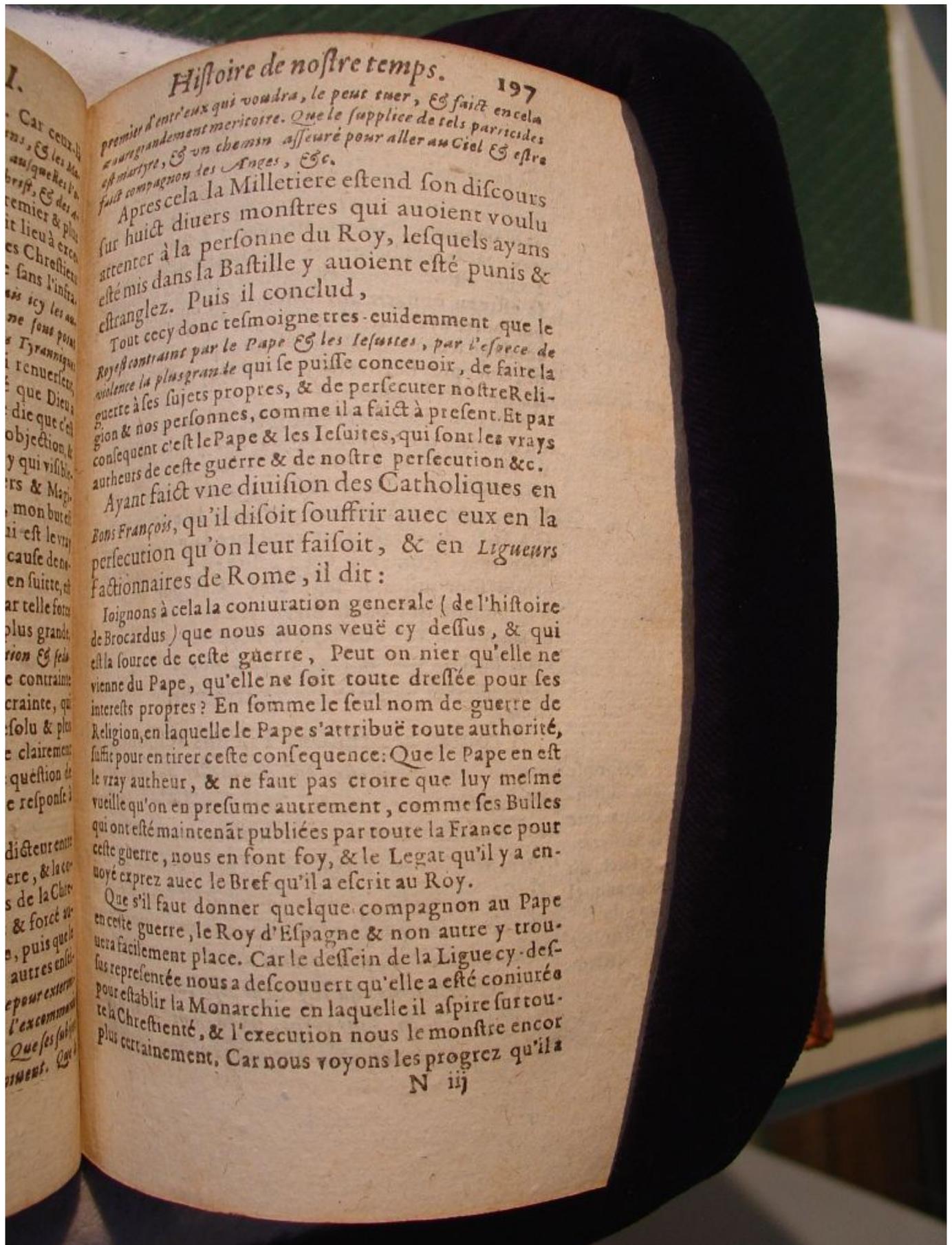
1621\_196.jpg



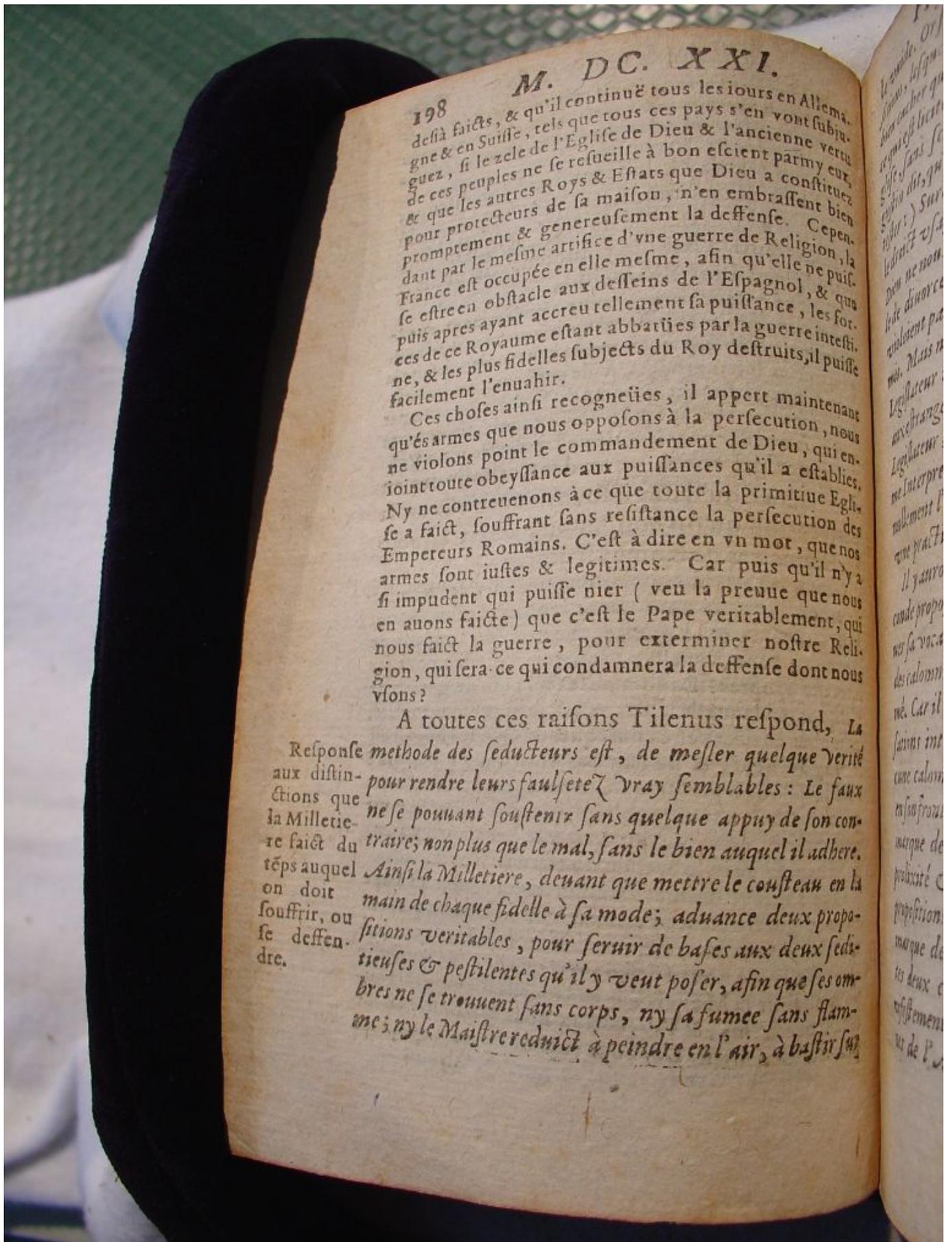
196  
 M. DC. XXI.  
 ceux qui nous persecutent auioird'huy. Car ceux-là n'estoient autres, *Que les Empereurs Romains, & les Magistrats sous eux establis, puissances legitimes auxquelles l'obeissance est recommandee de Dieu, de Iesus Christ, & des Apotres, & au temps mesme du regne du premier & plus grand persecuteur de tous, afin qu'il n'y ait lieu à exception ou cauillation aucune. Si bien que les Chrestiens ne pouuoient lors faire aucune resistance sans l'infraction manifeste de ce commandement. Mais icy les auteurs de la persecution qui nous est faicte, ne sont point puissances legitimes ny establies de Dieu, mais Tyranniques non seulement, ains diaboliques mesme, & qui renuersent, qui plus est, tout ordre & toute autorité que Dieu a legitiment constituee. Et afin qu'on ne die que c'est icy vne eschapatatoire pour fuir la force de l'objection, & decliner la haine de faire resistance au Roy qui visiblement est armé contre nous, & ses Officiers & Magistrats employez pour nous faire la guerre, mon but est de faire voir icy que c'est le Pape seul qui est le vray auteur de la guerre qui nous est faicte à cause de nostre Religion, & non le Roy lequel aussi en suite, est contraint par le Pape à faire ce qu'il faict par telle force & violence qu'on n'en peut imaginer vne plus grande. Je ne dy pas maintenant celle de la fascination & sedition trompeuse de la superstition, mais d'une contrainte qui procede de ceste iuste & vehemente crainte, qui peut aussi tomber en l'homme le plus resolu & plus constant du monde. Ce que si ie demonstre clairement & sensiblement, comme il se doit en toute question de faict, i'estime que i'auray satisfait en ceste responce à tous Esprits raisonnables & sincerés.*

Or ie ne croy pas trouuer aucun contradicteur entre ceux qui ont la conscience droicte & entiere, & la cognoissance veritable des affaires presentes de la Chrestienté, si ie dis que le Roy est contraint & forcé auioird'huy par le Pape à nous faire la guerre, puis que le Pape & ses supposts, Cardinaux, Iesuites, & autres enseignent, *Que tous Roy qui n'employe sa puissance pour exterminer les Heresiques est excommunié, & le Pape l'excommunié de faict. Qu'un Roy excommunié n'est plus Roy. Que ses subjets sont absous du serment de fidelité qu'ils luy doiuent. Que ie*

1621\_197.jpg



1621\_198.jpg



M. DC. XXI.

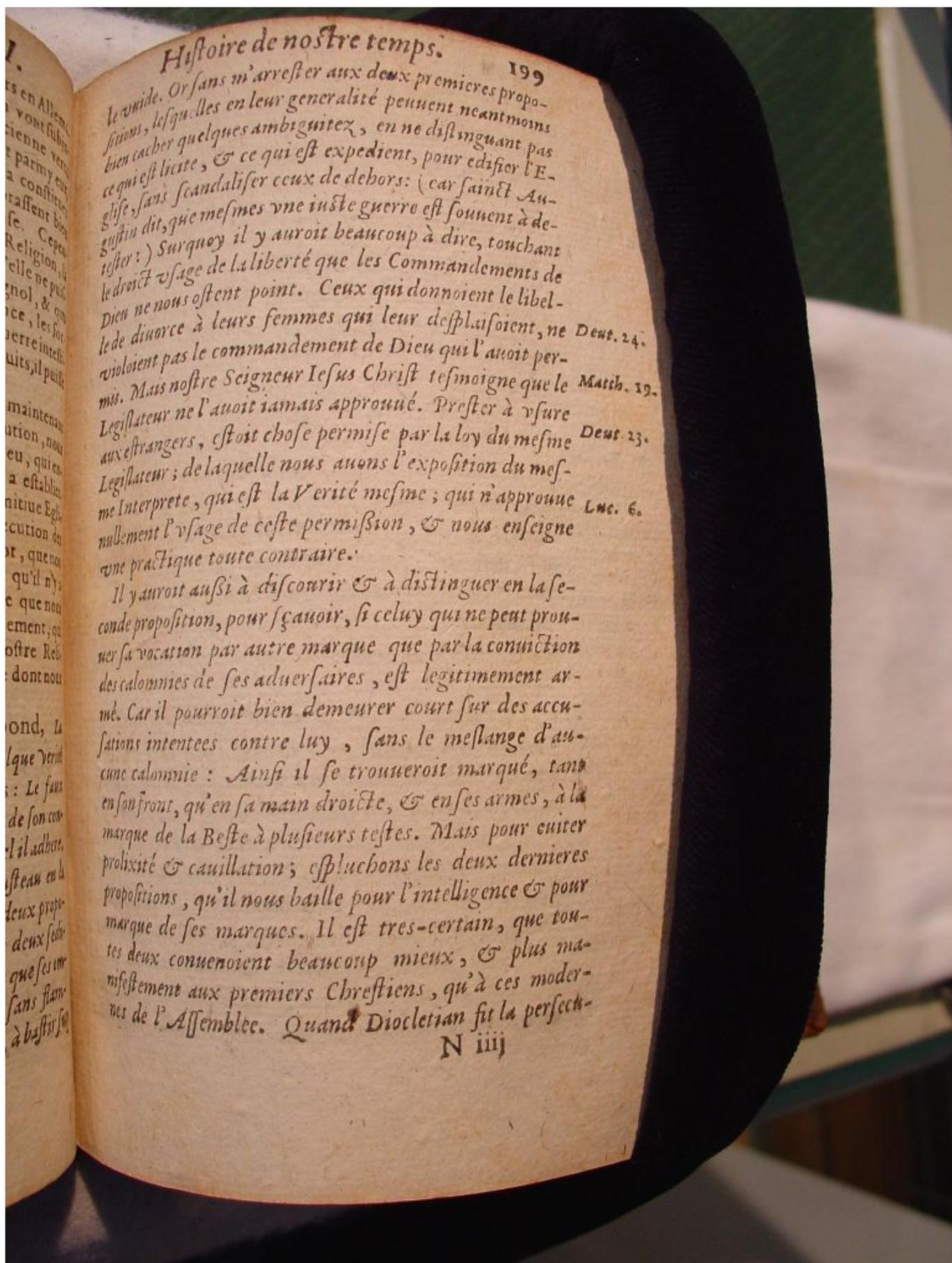
198  
desjà faict, & qu'il continuë tous les iours en Allema-  
gne & en Suisse, tels que tous ces pays s'en vont subju-  
guer, si le zele de l'Eglise de Dieu & l'ancienne vertu-  
de ces peuples ne se resueille à bon escient parmy eux,  
& que les autres Roys & Estats que Dieu a constituez  
pour protecteurs de sa maison, n'en embrassent bien  
promptement & genereusement la deffense. Cepen-  
dant par le mesme artifice d'une guerre de Religion, la  
France est occupée en elle mesme, afin qu'elle ne puis-  
se estre en obstacle aux desseins de l'Espagnol, & que  
puis apres ayant accreu tellement sa puissance, les for-  
ces de ce Royaume estant abbaties par la guerre intesti-  
ne, & les plus fidelles subjects du Roy destruits, il puisse  
facilement l'enuahir.

Ces choses ainsi recogneies, il appert maintenant  
qu'es armes que nous opposons à la persecution, nous  
ne violons point le commandement de Dieu, qui en-  
joint toute obeysance aux puissances qu'il a establies.  
Ny ne contreuvenons à ce que toute la primitiue Egli-  
se a faict, souffrant sans resistance la persecution des  
Empereurs Romains. C'est à dire en vn mot, que nos  
armes sont iustes & legitimes. Car puis qu'il n'y a  
si impudent qui puisse nier (veu la preuue que nous  
en auons faicte) que c'est le Pape veritablement, qui  
nous faict la guerre, pour exterminer nostre Reli-  
gion, qui sera ce qui condamnera la deffense dont nous  
vsons?

A toutes ces raisons Tilenus respond, La

Response methode des sedueteurs est, de mesler quelque verité  
aux distin- pour rendre leurs faulxetez vray semblables: Le faux  
ctions que ne se pouuant soustenir sans quelque appuy de son con-  
la Milletie- traire; non plus que le mal, sans le bien auquel il adhere.  
re faict du Ainsi la Milletiere, deuant que mettre le cousteau en la  
têps auquel main de chaque fidelle à sa mode; aduance deux propo-  
on doit sitions veritables, pour servir de bases aux deux sedu-  
souffrir, ou tieuses & pestilentes qu'il y veut poser, afin que ses om-  
se deffen- bres ne se trouuent sans corps, ny sa fumee sans flam-  
dre. me; ny le Maistre reduict à peindre en l'air, à bastir sur

1621\_199.jpg



## Histoire de nostre temps.

199

le monde. Or sans m'arrest er aux deux premières propo-  
 sitions, lesquelles en leur generalité peuuent neantmoins  
 bien cacher quelques ambiguitéz, en ne distinguant pas  
 ce qui est licite, & ce qui est expedient, pour edifier l'E-  
 glise, sans scandaliser ceux de dehors: (car saint Au-  
 gustin dit, que mesmes vne iuste guerre est souuent à de-  
 tester.) Surquoy il y auroit beaucoup à dire, touchant  
 le droit usage de la liberté que les Commandemens de  
 Dieu ne nous ostent point. Ceux qui donnoient le libel-  
 le de diuorce à leurs femmes qui leur desplaisoient, ne  
 violoient pas le commandement de Dieu qui l'auoit per-  
 mis. Mais nostre Seigneur Iesus Christ tesmoigne que le  
 Legislat eur ne l'auoit iamais approuué. Prester à vsure  
 aux estrangers, estoit chose permise par la loy du mesme  
 Legislat eur; de laquelle nous auons l'exposition du mes-  
 me Interprete, qui est la Verité mesme; qui n'approuue  
 nullement l'usage de ceste permission, & nous enseigne  
 vne pratique toute contraire.

Deut. 24.

Matth. 19.

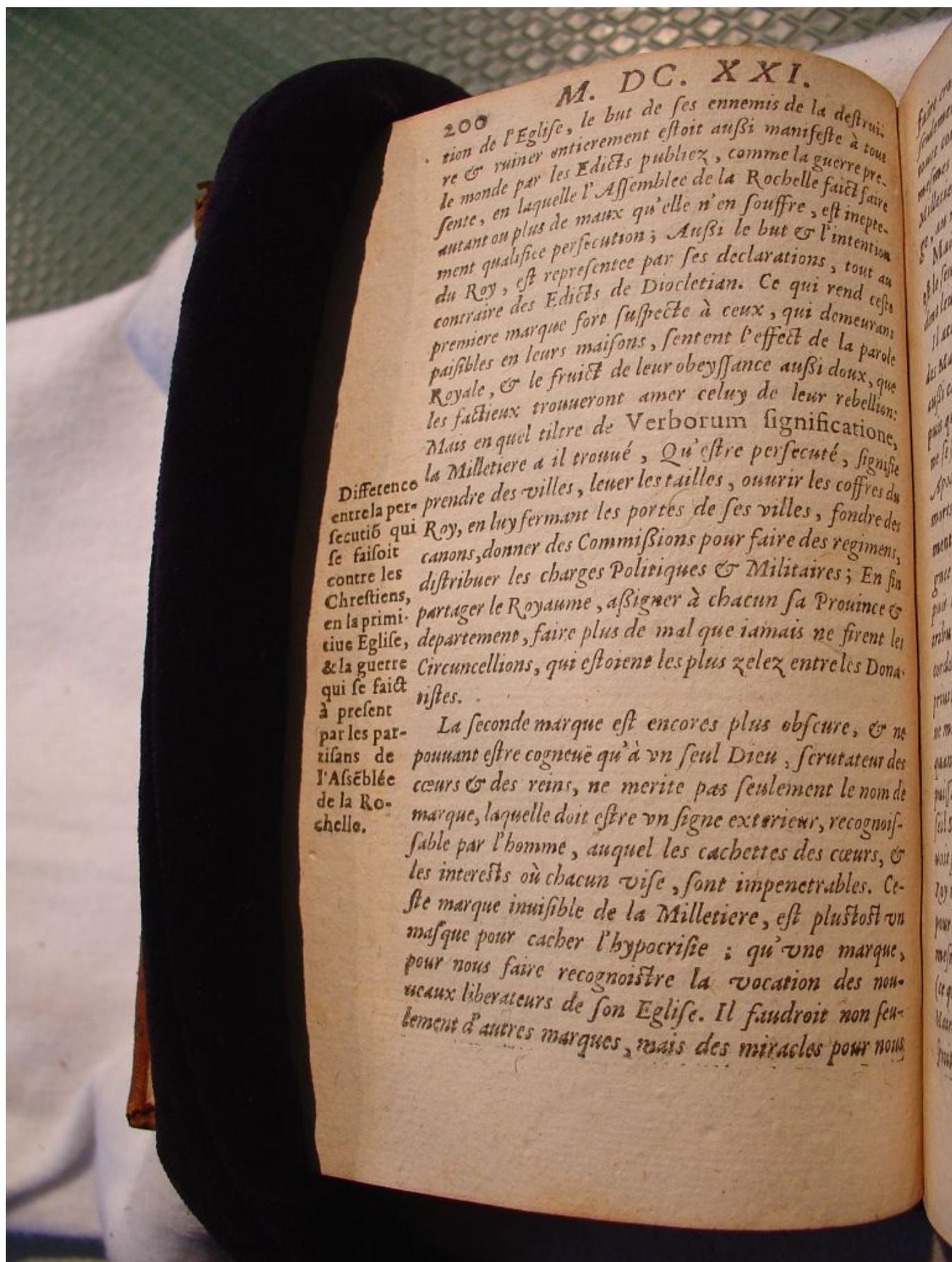
Deut. 23.

Luc. 6.

Il y auroit aussi à discourir & à distinguer en la se-  
 conde proposition, pour scauoir, si celuy qui ne peut prou-  
 uer sa vocation par autre marque que par la conuiction  
 des calomnies de ses aduersaires, est legitimement ar-  
 mé. Car il pourroit bien demeurer court sur des accu-  
 sations intentees contre luy, sans le meslange d'au-  
 cune calomnie: Ainsi il se trouueroit marqué, tant  
 en son front, qu'en sa main droite, & en ses armes, à la  
 marque de la Beste à plusieurs testes. Mais pour euit er  
 prolixité & cauillation; espluchons les deux dernières  
 propositions, qu'il nous baille pour l'intelligence & pour  
 marque de ses marques. Il est tres-certain, que tou-  
 tes deux conuenoient beaucoup mieux, & plus ma-  
 nifestement aux premiers Chrestiens, qu'à ces moder-  
 nes de l'Assemblée. Quand Diocletian fut la perfect-

N iij

1621\_200.jpg



M. DC. XXI.

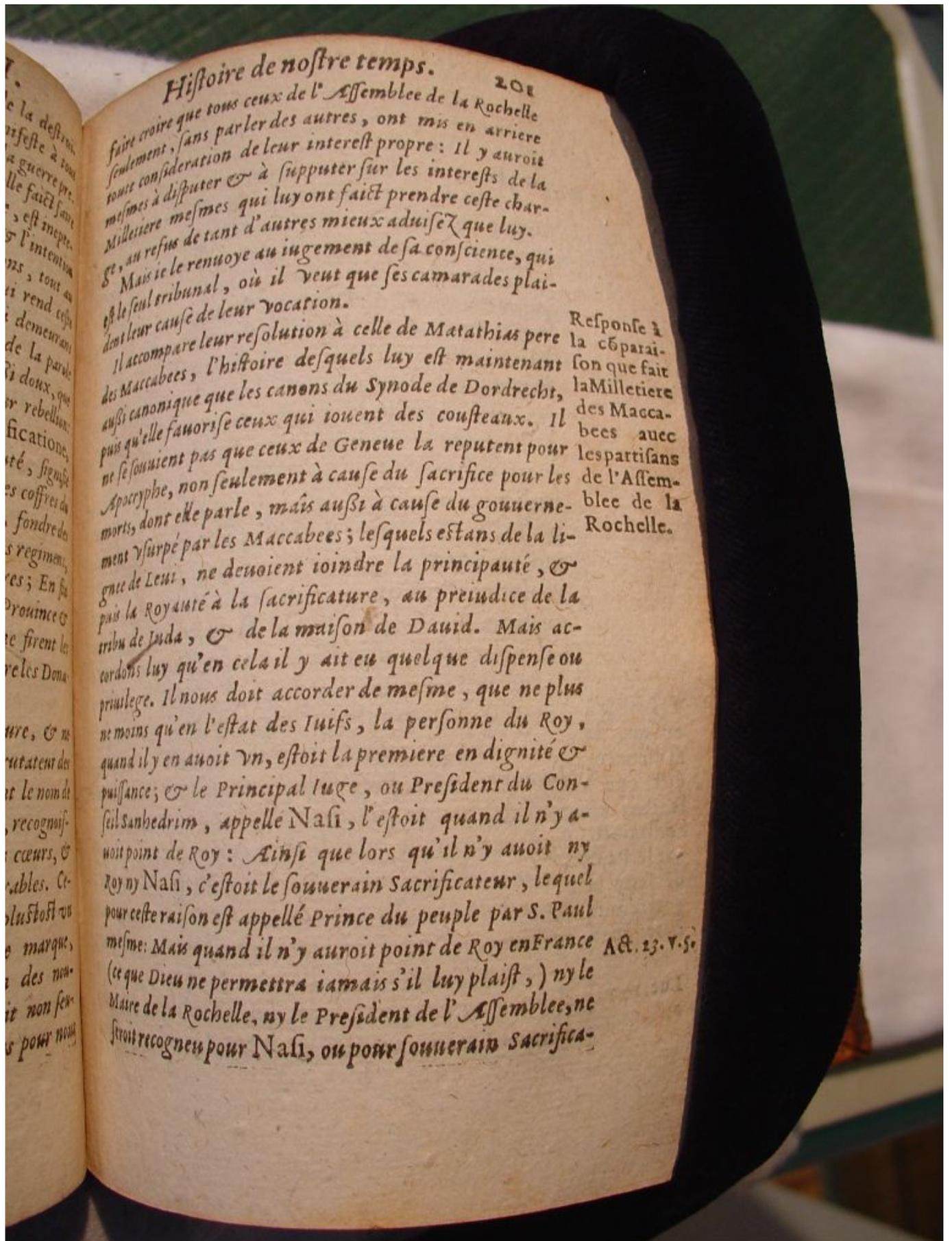
200

tion de l'Eglise, le but de ses ennemis de la destruire & ruiner entierement estoit aussi manifeste à tout le monde par les Edicts publiez, comme la guerre presente, en laquelle l'Assemblée de la Rochelle faict faire autant ou plus de maux qu'elle n'en souffre, est ineptement qualifiée persecution; Aussi le but & l'intention du Roy, est representee par ses declarations, tout au contraire des Edicts de Diocletian. Ce qui rend ceste premiere marque fore suspecte à ceux, qui demeurans paisibles en leurs maisons, sentent l'effect de la parole Royale, & le fruit de leur obeyssance aussi doux, que les factieux trouveront amer celuy de leur rebellion: Mais en quel tilre de Verborum significatione, la Milletiere a il trouué, Qu'estre persecuté, signifie prendre des villes, leuer les tailles, ouvrir les coffres du Roy, en luy fermant les portes de ses villes, foudre des canons, donner des Commissions pour faire des regimens, distribuer les charges Politiques & Militaires; En fin partager le Royaume, assigner à chacun sa Prouince & departement, faire plus de mal que iamais ne firent les Circuncellions, qui estoient les plus zelez entre les Donatistes.

Diffetence  
entrela per-  
secutiō qui  
se faisoit  
contre les  
Chrestiens,  
en la primi-  
tue Eglise,  
& la guerre  
qui se faict  
à present  
par les par-  
tisans de  
l'Asēblée  
de la Ro-  
chelle.

La seconde marque est encores plus obscure, & ne pouuant estre cogneuē qu'à vn seul Dieu, scrutateur des cœurs & des reins, ne merite pas seulement le nom de marque, laquelle doit estre vn signe exterieur, recognosible par l'homme, auquel les cachettes des cœurs, & les interēsts où chacun vise, sont impenetrables. Ceste marque inuisible de la Milletiere, est plustost vn masque pour cacher l'hypocrisie; qu'une marque, pour nous faire recognoistre la vocation des nouveaux liberateurs de son Eglise. Il faudroit non seulement d'autres marques, mais des miracles pour nous

1621\_201.jpg



Histoire de nostre temps.

201

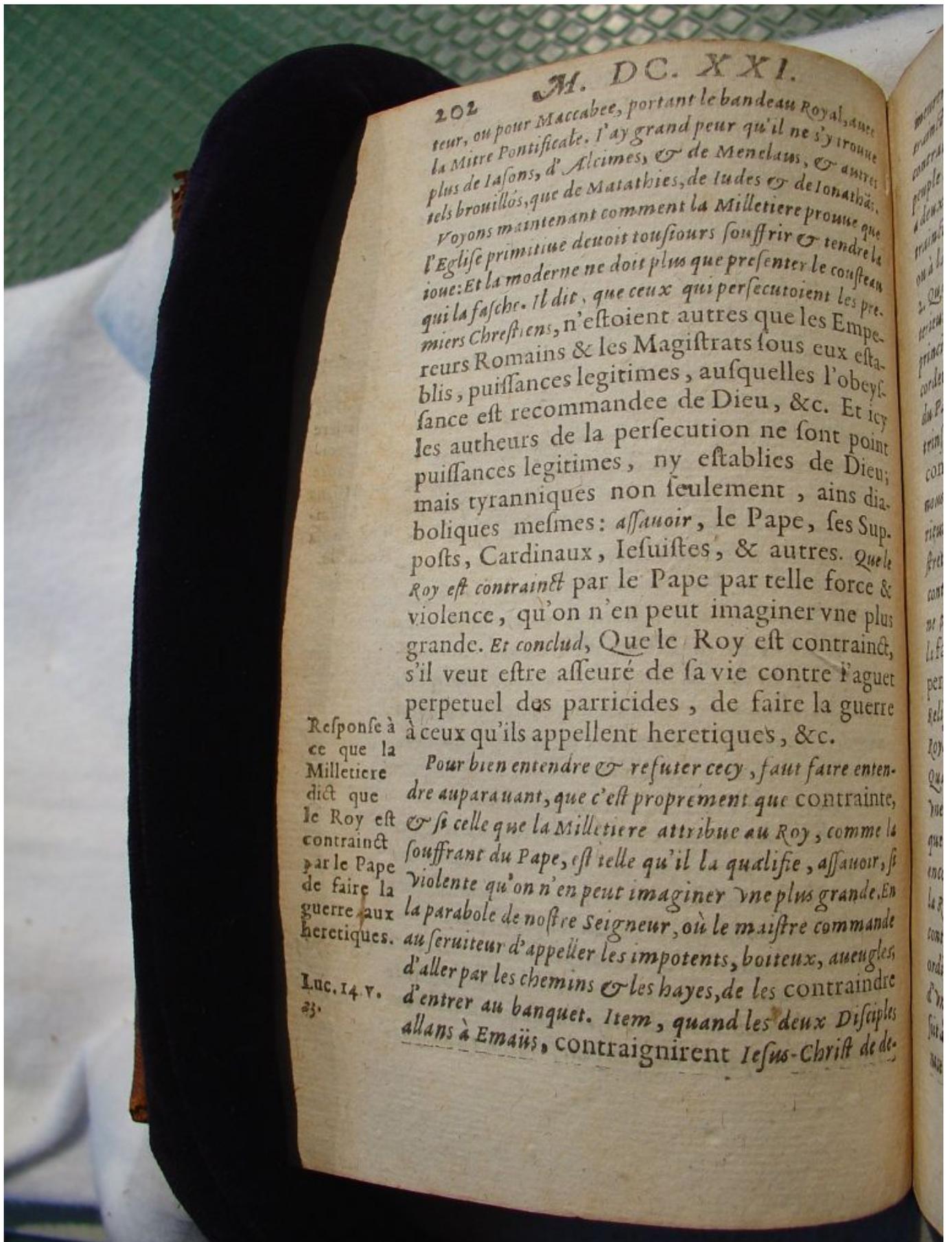
faire croire que tous ceux de l'Assemblée de la Rochelle  
seulement, sans parler des autres, ont mis en arriere  
toute consideration de leur interest propre: Il y auroit  
mesmes à disputer & à supputer sur les interests de la  
Milleziere mesmes qui luy ont fait prendre ceste char-  
ge, au refus de tant d'autres mieux aduisez que luy.  
Mais ie le renuoye au iugement de sa conscience, qui  
est le seul tribunal, où il veut que ses camarades plai-  
dent leur cause de leur vocation.

Il compare leur resolution à celle de Matathias pere  
des Maccabees, l'histoire desquels luy est maintenant  
aussi canonique que les canons du Synode de Dordrecht,  
puis qu'elle favorise ceux qui iouent des cousteaux. Il  
ne se souuient pas que ceux de Geneue la reputent pour  
l'Apocryphe, non seulement à cause du sacrifice pour les  
morts, dont elle parle, mais aussi à cause du gouverne-  
ment usurpé par les Maccabees; lesquels estans de la li-  
gne de Leui, ne deuoient ioindre la principauté, &  
pas la Royauté à la sacrificature, au preiudice de la  
tribu de Juda, & de la maison de David. Mais ac-  
cordons luy qu'en cela il y ait eu quelque dispense ou  
priuilege. Il nous doit accorder de mesme, que ne plus  
ne moins qu'en l'estat des Iuifs, la personne du Roy,  
quand il y en auoit vn, estoit la premiere en dignité &  
puissance; & le Principal Iuge, ou President du Con-  
seil Sanhedrim, appelle Nasi, l'estoit quand il n'y a-  
uoit point de Roy: Ainsi que lors qu'il n'y auoit ny  
Roy ny Nasi, c'estoit le souverain Sacrificateur, lequel  
pour ceste raison est appellé Prince du peuple par S. Paul  
mesme: Mais quand il n'y auroit point de Roy en France  
(ce que Dieu ne permettra iamais s'il luy plaist,) ny le  
Blaise de la Rochelle, ny le President de l'Assemblée, ne  
seroit recogneu pour Nasi, ou pour souverain Sacrifica-

Response à  
la cōparai-  
son que fait  
la Milletiere  
des Maccabees avec  
les partisans  
de l'Assem-  
blee de la  
Rochelle.

Act. 23. v. 5.

1621\_202.jpg



202 M. DC. XXI.

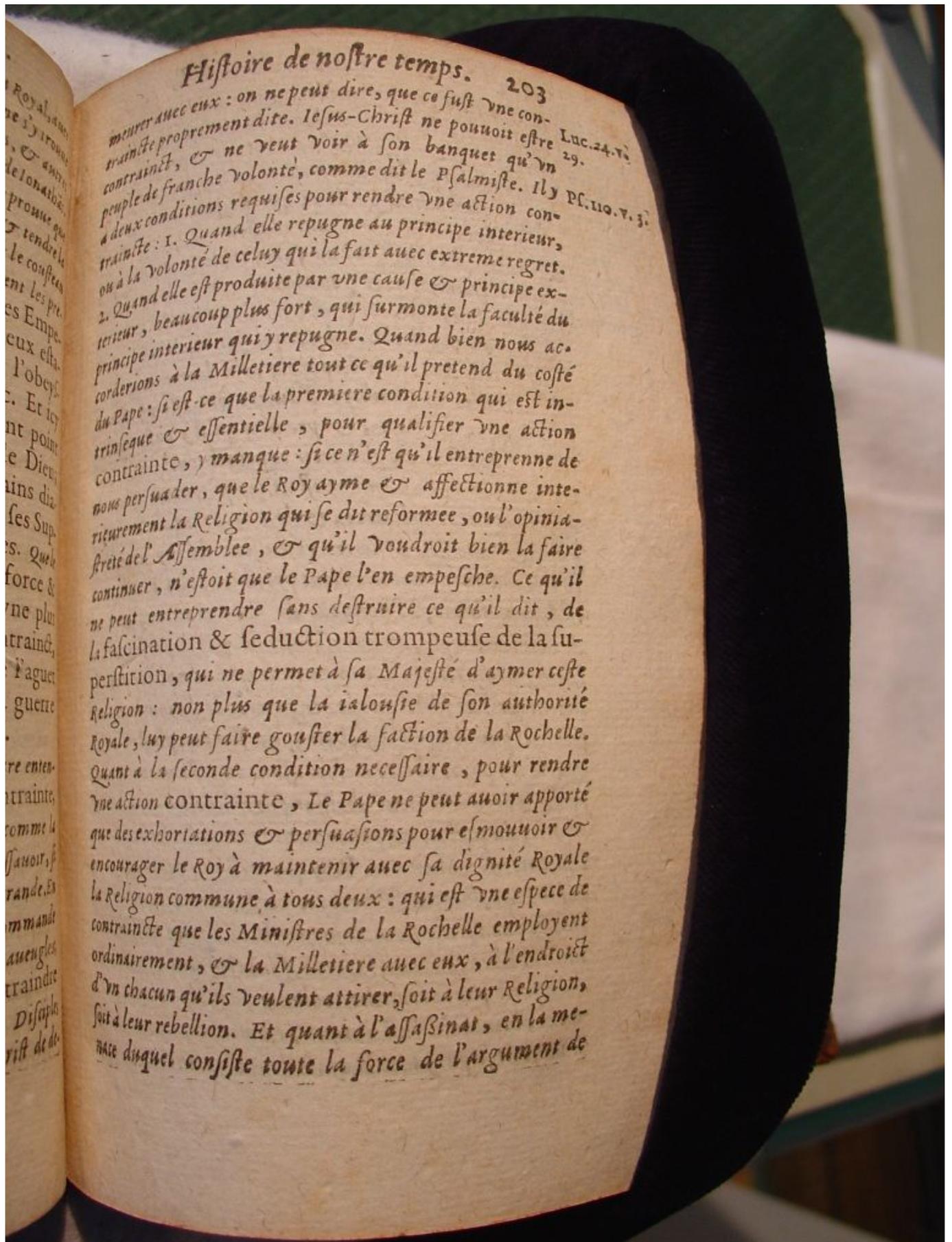
teur, ou pour Maccabee, portant le bandeau Royal, avec  
la Mitre Pontificale. l'ay grand peur qu'il ne s'y trouue  
plus de Iafons, d' Alcimes, & de Menclaus, & autres  
tels bronilloz, que de Matathies, de Iudes & de Ionathas.  
Voyons maintenant comment la Milletiere prouue que  
l'Eglise primitive deuoit tousiours souffrir & tendre la  
ioue: Et la moderne ne doit plus que presenter le cousteau  
qui la fache. Il dit, que ceux qui persecutoient les pre-  
miers Chrestiens, n'estoient autres que les Empe-  
reurs Romains & les Magistrats sous eux esta-  
blis, puissances legitimes, auxquelles l'obey-  
sance est recommandee de Dieu, &c. Et icy  
les autheurs de la persecution ne sont point  
puissances legitimes, ny establies de Dieu;  
mais tyranniques non seulement, ains dia-  
boliques mesmes: assauoir, le Pape, ses Sup-  
posts, Cardinaux, Iesuistes, & autres. Que le  
Roy est contrainct par le Pape par telle force &  
violence, qu'on n'en peut imaginer vne plus  
grande. Et conclud, Que le Roy est contrainct,  
s'il veut estre assure de sa vie contre l'aguert  
perpetuel des parricides, de faire la guerre  
à ceux qu'ils appellent heretiques, &c.

Responſe à  
ce que la  
Milletiere  
dict que  
le Roy est  
contrainct  
par le Pape  
de faire la  
guerre aux  
heretiques.

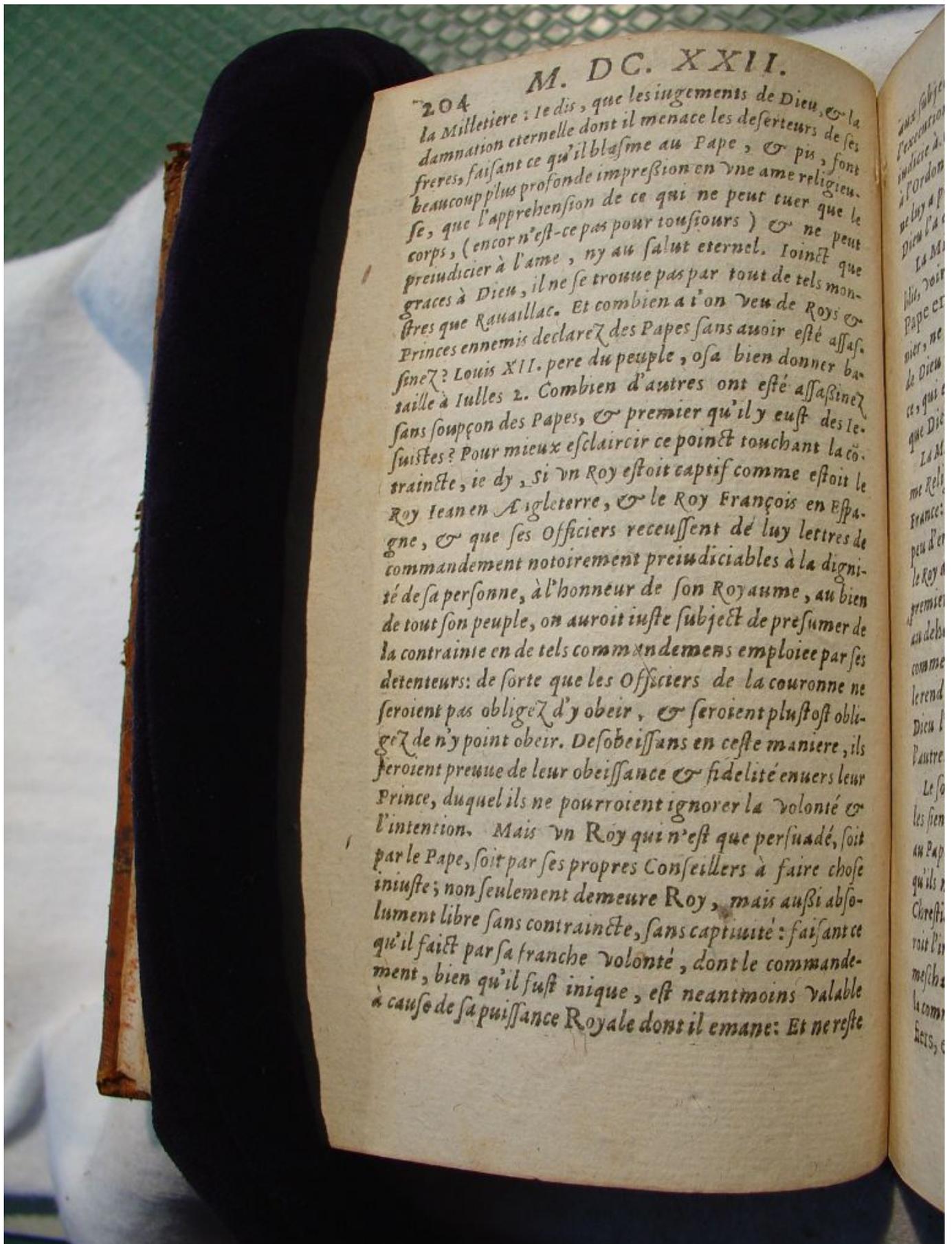
Pour bien entendre & refuter cecy, faut faire enten-  
dre auparauant, que c'est proprement que contrainte,  
& si celle que la Milletiere attribue au Roy, comme la  
souffrant du Pape, est telle qu'il la qualifie, assauoir, si  
violente qu'on n'en peut imaginer vne plus grande. En  
la parabole de nostre Seigneur, où le maistre commande  
au seruiteur d'appeller les impotents, boiteux, auengles,  
d'aller par les chemins & les hayes, de les contraindre  
d'entrer au banquet. Item, quand les deux Disciples  
allans à Emaüs, contrainquirent Iesus-Christ de de-

Luc. 14. v.  
23.

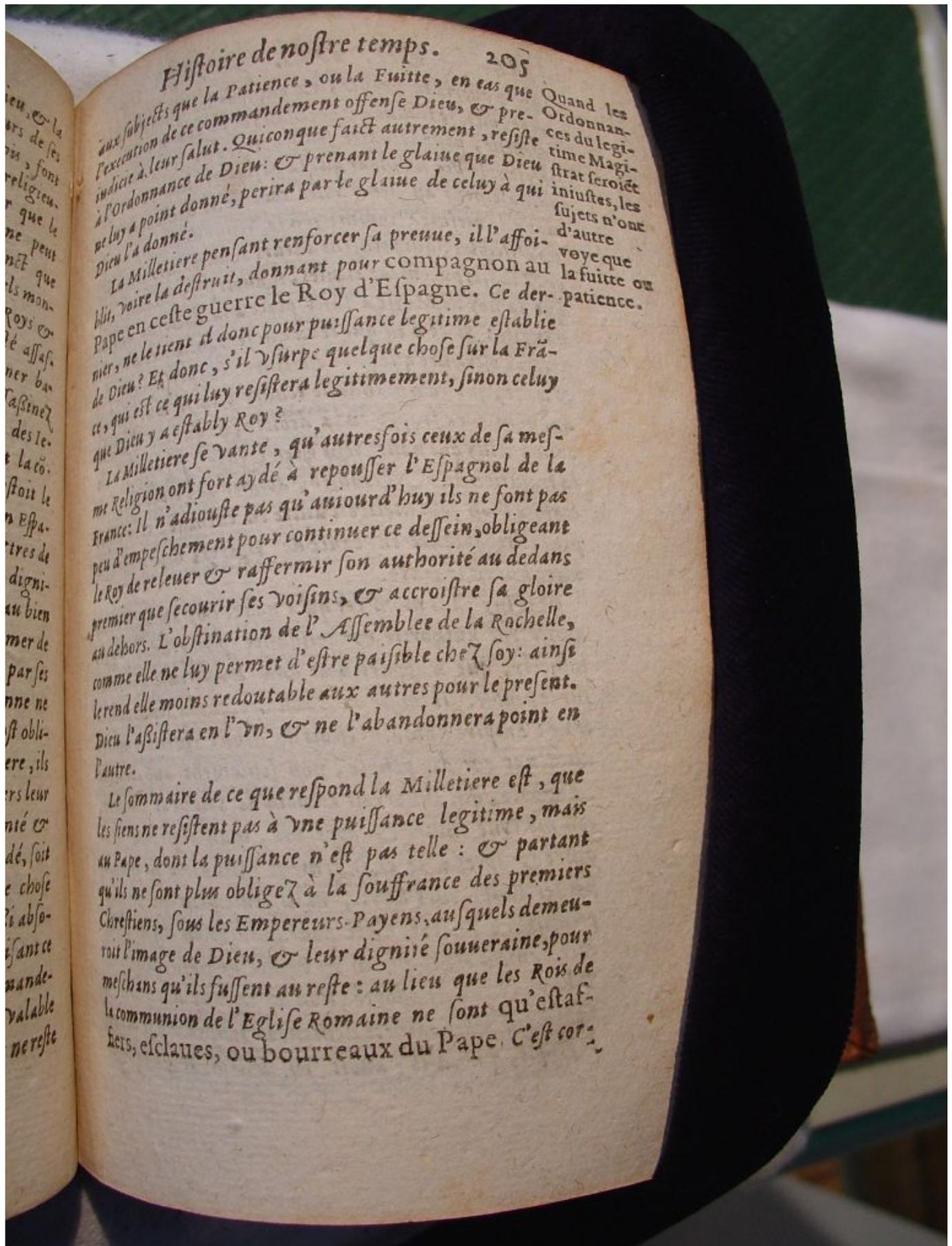
1621\_203.jpg



1621\_204.jpg



1621\_205.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**